

MODÈLE DE LETTRE D'ENGAGEMENT (UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES)

Veillez vous assurer que :

- Cette lettre est signée par **votre Président** ou **votre Directeur général**, soit le plus haut dirigeant de votre entreprise ;
- Cette lettre est imprimée sur le **papier à entête** officiel de votre société.

Pensez à remplacer le contenu des indications entre **[]** par vos propres informations.

Pour des questions de sécurité, veillez à ajouter le tampon de votre société sur la signature du dirigeant.



STEAMO

Sophie AUGER-MONGENOT
Directrice Générale
52-56, rue Kléber
92300 LEVALLOIS-PERRET
France

Son Excellence António Guterres
Secrétaire général
Nations Unies
New York
NY 10017
États-Unis

Fait à Levallois-Perret, le 23/01/2023

Honorable Secrétaire général,

J'ai l'honneur de vous confirmer que STEAMO soutient les Dix principes du Pacte mondial des Nations Unies (Pacte mondial) concernant le respect des droits de l'homme, des normes internationales du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Par cette communication, nous exprimons notre engagement à intégrer le Pacte mondial et ses principes dans la stratégie, la culture et les opérations quotidiennes de notre entreprise, et à nous engager dans des projets de collaboration faisant progresser les objectifs plus larges des Nations Unies, notamment les Objectifs de développement durable (ODD). STEAMO fera une déclaration claire de cet engagement auprès de nos parties prenantes et du grand public.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial de l'ONU est la publication annuelle d'une Communication sur le Progrès (CoP), décrivant les efforts de notre entreprise dans la mise en œuvre des Dix principes. Nous sommes en faveur de la responsabilité publique et de la transparence, et nous nous engageons donc à rendre compte de nos progrès dans un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion au Pacte mondial, puis chaque année, conformément à la politique du Pacte mondial de l'ONU en matière de Communication sur le Progrès.



Cela comprend :

- Une déclaration signée par le plus haut dirigeant de l'entreprise exprimant un soutien continu au Pacte mondial et renouvelant notre engagement permanent envers l'initiative et ses principes. Cette déclaration est distincte de notre lettre initiale d'engagement à adhérer au Pacte mondial de l'ONU ;
- La publication annuelle de notre CoP, au travers du questionnaire en ligne dédié, par lequel nous présenterons les efforts continus de notre entreprise pour intégrer les Dix principes à notre stratégie, notre culture et nos opérations quotidiennes, et contribuer aux objectifs des Nations Unies, en particulier les ODD.

Veuillez agréer, Excellence, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

STEAMO

Sophie AUGER-MONGENOT

Directrice Générale

STEAM'O

S.A.S. au capital de 448 300 €
52/56 rue Kléber - 92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 84 11 84 11
SIRET : 503 258 766 00115 - APE : 4322B

Steam'O
32-36, rue de Bellevue
92100 BOULOGNE BILLANCOURT

Boulogne Billancourt, le 18/10/2011

Objet: Lettre d'adhésion au Pacte Mondial

Honorable Secrétaire-Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer que STEAM'O soutient les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies concernant les droits de l'homme, les droits du travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption.

Nous vous exprimons de plus notre volonté de faire progresser ces principes dans notre zone d'influence et les intégrer dans la stratégie de notre compagnie, sa culture commerciale, et ses modes opératoires.
Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Pacte mondial des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP sera publiée à l'intérieur d'un délai d'un an maximum à compter de notre date d'adhésion, et par la suite annuellement, en conformité avec les Directives pour la Communication sur le progrès.

Vous trouverez ci-joint des informations générales sur notre compagnie ainsi que le nom de la personne qui sera chargée des contacts futurs avec le bureau du Pacte Mondial à New York.

Meilleures salutations,



Corinne COLSON LAFON
Président Directeur Général